

Épargne et
investissements

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)

Pour garder toute la flexibilité
de vos investissements
à la retraite



beneva

Êtes-vous prêt pour la retraite ?

L'arrivée à la retraite implique un grand nombre de décisions sur le lieu de résidence, les nouveaux loisirs et la révision des priorités. Mais une des premières décisions auxquelles vous serez confronté concerne votre avenir financier.

Que faire avec les sommes accumulées au fil des ans dans les régimes d'épargne ?

Il existe de nombreux produits et options qui modifieront la nature de votre portefeuille et dont le choix dépend entre autres de votre mode personnel de gestion de vos avoirs.

Si vous souhaitez conserver le contrôle de vos investissements, le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) est tout indiqué.

Le FERR : un régime flexible

Le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et ses versions immobilisées (FRV, FRI et FRRP) sont des régimes enregistrés de retraite qui permettent de réinvestir vos avoirs tout en vous donnant différentes options de prestations.

Ainsi, vous recevrez des versements de revenu réguliers tout en préservant l'opportunité d'obtenir des rendements sur vos investissements.

De plus, le FERR conserve beaucoup de flexibilité pour réviser périodiquement la combinaison de placements qui correspond à vos objectifs.



Principales caractéristiques des FERR

	FERR	FERR immobilisé (FRV, FRI et FRRP)																								
Origine des sommes	En général, un FERR est la continuité à la retraite des sommes investies dans un REER.	En général, un FERR immobilisé est la continuité à la retraite de sommes immobilisées provenant par exemple d'un régime complémentaire de retraite.																								
Imposition	Les sommes investies continuent de générer du rendement à l'abri de l'impôt. Les versements sont imposables.																									
Choix de placement	<ul style="list-style-type: none"> • Une gamme complète de comptes à intérêt garanti à intérêts composés, aussi bien de courte que de longue durée, avec des taux bonifiés pour des montants supérieurs • Choix d'environ 42 comptes d'investissement offrant des solutions complètes pour tous les profils d'investisseurs • Plus de 40 Fonds de placement garanti (FPG) Beneva gérés par des gestionnaires réputés, dont plusieurs de nature institutionnelle, et incluant différentes options de garanties 																									
Options de versements	<p>Revenu minimum : Permet de conserver le plus de revenus possible à l'abri de l'impôt pour des besoins futurs. Vous retirez seulement le revenu minimum prescrit par la loi.</p> <p>Revenu fixe : Assure une stabilité des revenus. Vous déterminez le montant de votre rente selon vos besoins (sous réserve du montant minimal annuel prescrit par la loi). Les versements du FRV et du FRI sont en plus soumis au maximum permis par la loi.</p> <p>Revenu nivelé (FERR ou FRRP) : Permet d'étaler la totalité du revenu sur une période choisie. Le revenu est donc réparti également sur le nombre d'années souhaité.</p> <p>Revenu maximum (FRV ou FRI) : Permet de retirer le plus de revenus possible pour les besoins financiers présents. Vous retirez ainsi le revenu maximum prescrit par la loi.</p> <p>Prenons l'exemple d'une personne qui prend sa retraite à 65 ans. Elle investit 100 000 \$ pour une durée de 5 ans. Voici ses versements mensuels moyens et la valeur résiduelle au bout de cinq ans :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Versements mensuels moyens</th> <th>Valeur résiduelle après 5 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Revenu minimum</td> <td>354 \$</td> <td>93 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Revenu fixe</td> <td>500 \$</td> <td>83 600 \$</td> </tr> <tr> <td>Revenu nivelé (FERR ou FRRP)</td> <td>1 791 \$</td> <td>0 \$</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Revenu maximum (FRV ou FRI)</td> </tr> <tr> <td>Manitoba, Québec et Nouvelle-Écosse</td> <td>567 \$</td> <td>79 200 \$</td> </tr> <tr> <td>Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador</td> <td>582 \$</td> <td>78 200 \$</td> </tr> <tr> <td>Fédéral</td> <td>476 \$</td> <td>85 100 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les exemples fournis sont en date du 1^{er} janvier 2023 et tiennent compte d'une hypothèse de rendement de 3 %, que ce soit en fonds ou dans un compte à intérêt garanti. Ce rendement n'est pas garanti et pourra être différent.</p>			Versements mensuels moyens	Valeur résiduelle après 5 ans	Revenu minimum	354 \$	93 000 \$	Revenu fixe	500 \$	83 600 \$	Revenu nivelé (FERR ou FRRP)	1 791 \$	0 \$	Revenu maximum (FRV ou FRI)			Manitoba, Québec et Nouvelle-Écosse	567 \$	79 200 \$	Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador	582 \$	78 200 \$	Fédéral	476 \$	85 100 \$
	Versements mensuels moyens	Valeur résiduelle après 5 ans																								
Revenu minimum	354 \$	93 000 \$																								
Revenu fixe	500 \$	83 600 \$																								
Revenu nivelé (FERR ou FRRP)	1 791 \$	0 \$																								
Revenu maximum (FRV ou FRI)																										
Manitoba, Québec et Nouvelle-Écosse	567 \$	79 200 \$																								
Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador	582 \$	78 200 \$																								
Fédéral	476 \$	85 100 \$																								
Versements et rachats	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt direct au compte bancaire le jour et à la fréquence de votre choix • Les rachats forfaitaires non prévus sont permis en tout temps (si le véhicule d'investissement choisi le permet; des frais de rachat peuvent être applicables). 																									

Pour en savoir plus,
consultez beneva.ca.

beneva

Les produits d'épargne sont établis par Beneva inc. et distribués par Beneva inc., cabinet de services financiers et ses partenaires autorisés.
© Beneva inc. 2023 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.